



COMMISSION REGIONALE HANDICAP,

10 JUIN 2011

A I' IEM LES COMBES DE LA GRANGE du CHAMBON FEUGEROLLES

Ordre du jour

Retours sur des points traités en commission nationale avec doc correspondants

- **Scolarisation des enfants en situation de handicap et difficultés suscitées au sein du secteur de l'éducation spéciale** (conventionnement, unités d'enseignement...) :
 - point sur la situation et propositions du CNCPH
 - perspectives suscitées par la mission Paul Blanc (cf Conférence nationale du hand.)

Etait présent à la commission nationale Jean-Marc Dubois, Aire et membre du CNCPH

- **Le point sur les travaux de l'Agence nationale d'appui à la performance**
- Note de synthèse sur les aidants familiaux (distribuée en séance)
- **La Conférence nationale du Handicap le 8 juin 2011**

Nouvelles de la région et des départements

- **Travaux de l'ARS et de la CRSA : du PSRS (dont avis de la CRSA) aux contributions des réseaux aux 8 axes de travail retenus pour le SROSMS :**

Contributions de notre commission du régionale du 10 juin au SROMS

- Scolarisation des enfants et adolescents handicapés
- Les situations dites complexes (enfants aux confins de plusieurs dispositifs)
- Les jeunes de 16 à 25 ans
- Accès à l'emploi des personnes handicapées
- Handicap psychique adultes
- Multi, polyhandicap et maladies évolutives avec handicap lourd
- Personnes handicapées vieillissantes
- Aide aux aidants

En séance, nous donnerons nos avis sur ces problématiques, selon vos centres d'intérêt et particulièrement sur celles en trame grisée. Ci-après en annexe de l'ordre du jour deux textes déjà produits par des membres de la CRSA.

- **Informations sur les autres nouvelles régionales**

Le PRIAC 2011 – 2013, les commissions appel à projets, les conférences de territoires, Les travaux du GRISS, Le grand débat national sur le 5^{ème} risque : retour sur la journée ARS à Lyon du 6 mai dernier

Nota :

- Comme programmé nous terminons ce cycle de 3 séances sur le 1^{er} semestre et prendrons une seule nouvelle date pour la période septembre –décembre. Cette 3^{ème} séance servant comme prévu en partie à la contribution de notre commission aux travaux de la CRSA.

- Tour et nouvelles des départements = transversal à tous les points de l'ordre du jour.

PRESENTS :

Jean-Marc ANDRE, Philippe BESSON, Bernard DAVID, François DESPIERRES, Christelle DERELLE, Jean JALLAGUIER, Bruno MARTIN

EXCUSES :

Bernard ALLIGIER, Christian BERTHUY, Pierre ERNST, Gilbert GUY, Jean-Paul HANTZ Pierre LEMONNIER, Michel ROBERT,

Présentation de l'Association IMC Loire par Philippe BESSON, directeur général.

Remise d'un dépliant sur l'historique de l'Association, avec sa charte et son implantation géographique dans le département de la Loire, d'une fiche d'information sur l'IEM.

L'IEM est ouvert depuis septembre 2006.

Grande richesse et éclectisme du projet éducatif : projet théâtre dont une représentation à Varsovie financée par des fonds européens, deux moyens métrages cinématographiques, des comédies musicales, les défilés de mode, le foot-fauteuil, le tir à la sarbacane (les armes étant fabriquées par l'ESAT dans la tradition stéphanoise), etc.

Ces activités sont animées en complément de l'Equipe éducative, par des professionnels de chacune des disciplines qui sont financées par les cotisations que paient les participants des activités où ils s'inscrivent.

Visite de l'IEM avec Monsieur Régis GABARD, directeur.

Cet externat accueille des jeunes de 12 à 20 ans répartis dans 4 groupes et leur procure l'enseignement en interne (2 enseignants EN), des activités culturelles et de préapprentissage (serre et atelier) et toutes les rééducations nécessaires à leur développement harmonieux.

L'architecture est particulièrement fonctionnelle et procure un cadre de vie agréable : larges circulations dégagées de tout matériel encombrant habituellement les couloirs des lieux de rééducation grâce à de vastes rangements cachés derrière des panneaux décoratifs en bois assortis à la charpente. Il ressort de la visite l'impression d'un établissement bien pensé et agréable à vivre (coût à la place 52 000 €).

Remise des documents touchant à la commission

- 1 – Extraits (pages 29 à 34) du Rapport 2010 du CNCPH ;
- 2 – Délibération n° 2011-119 du 18/4/2011 du Collège de la Haute autorité (HALDE) au sujet de la scolarisation ;
- 3 – Articles du Code de l'Éducation concernant la scolarisation des enfants handicapés ;
- 4 – Extrait d'Union Sociale de mai 2011 au sujet de la scolarisation des enfants handicapés (AVSI) ;
- 5- Conférence Nationale du Handicap (Avant-programme) ;
- 6 – Alerte de l'UNIOPSS à propos des cadrages budgétaires 2011 ;
- 7 – Entretien de TSA avec les responsables de l'APF et la FEHAP Conférence des gestionnaires) ;
- 8 – Note de synthèse de l'UNIOPSS au sujet des Aidants familiaux (février 2011) ;

Retours sur des points traités en commission nationale avec doc correspondants

- **Scolarisation des enfants en situation de handicap et difficultés suscitées au sein du secteur de l'éducation spéciale** (conventionnement, unités d'enseignement...) :
 - point sur la situation et propositions du CNCPH
 - perspectives suscitées par la mission Paul Blanc (cf Conférence nationale du hand.)

Était présent à la commission nationale Jean-Marc Dubois, Aire et membre du CNCPH

Voir les documents n° 1 à 4

Scolarisation des enfants en milieu ordinaire : multiplication des signaux d'alerte sur le manque de moyens

Devant les difficultés bien connues de la scolarisation des enfants en milieu ordinaire, l'État reçoit plusieurs signaux d'alerte.

A travers deux arrêts du 20 avril, le Conseil d'État vient d'adopter une conception extensive du droit à la scolarisation des enfants handicapés. Cette réglementation impose à l'État de financer les emplois d'assistants d'éducation occupant les fonctions d'auxiliaire de vie scolaire individualisé (AVS-i) pour l'ensemble de leurs interventions auprès des enfants handicapés, y compris en dehors du temps scolaire.

Par délibération, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité s'intéresse aussi à la scolarisation des enfants handicapés en indiquant que les objectifs de la loi de 2005 sont loin d'être atteints. La Halde propose quatre axes de travail et en particulier la mise à disposition de moyens humains pour l'accompagnement à la scolarité.

Ces alertes interviennent quand sont attendues pour la mi-mai les conclusions du rapport de mission confiée par l'Élysée au sénateur Paul Blanc sur la scolarisation des enfants handicapés. Selon toute vraisemblance, la question devrait être abordée à l'occasion de la 2^{ème} conférence nationale du handicap présidée par Nicolas Sarkozy et programmée début juin 2011, la date précise restant à définir.

SCOLARISATION : LA HALDE A RENDU UN AVIS LE 18 AVRIL 2011

Voir la Fiche 61080 sur le site URIOPSS et les 14 pages doc 2

Bilan en page 11 et 12

Il y est évoqué les difficultés d'intégrer les élèves handicapés atteints d'autres autres handicaps que physiques ou sensoriels. Les parents d'enfants handicapés mentaux ou psychiques ne trouvent pas de places pour ces enfants

La Halde a adopté le 18 avril dernier un avis sur la scolarisation des personnes handicapées. Il fait suite à deux enquêtes, menées auprès de directeurs, élus et parents en 2008 et 2011 sur la scolarisation des enfants dans le premier degré et dans les collèges. Il s'appuie également sur les réflexions menées au cours d'un séminaire en mars 2011 (« 3ème mercredi de la Halde »).

La Halde reconnaît les avancées depuis l'adoption de la loi du 11 février 2005. Les enquêtes font ressortir un fort sentiment d'adhésion au principe de la scolarisation en milieu ordinaire de la part des directeurs interrogés. De plus, parents, enfants et directeurs sont globalement satisfaits de l'organisation de la scolarité pour les enfants scolarisés en milieu ordinaire. La loi de 2005 a bien eu un effet levier sur la scolarisation.

Néanmoins rappelant que la loi a fait passer à une logique d' « inclusion scolaire », le collège pointe de nombreux dysfonctionnements qui ternissent ce bilan positif :

- la diminution de la scolarisation en milieu ordinaire avec l'avancée dans le cursus scolaire (passage au 2nd degré, surtout au moment du lycée, puis dans l'enseignement supérieur),
- le manque de moyens et de coordination (en milieu ordinaire et spécialisé),
- le manque d'éléments d'informations permettant de faire un état des lieux sur ce sujet.

Cinq recommandations accompagnent cet avis :

- mettre en accessibilité tous les établissements scolaires d'ici 2015,
- mettre en place et diversifier les moyens financiers et humains (les seules AVS ne suffisent pas étant donné la diversité des handicaps) : outils pédagogiques, formation des équipes, tutorat des équipes en ESMS, sensibilisation des élèves,
- renforcer la coordination des acteurs (MDPH, départements, ARS, directeurs,
- enseignants, équipes, professionnels du champ médico-social),
- renforcer les moyens dans les établissements médico-sociaux et ceux de santé,
- se doter d'outils statistiques permettant d'évaluer les moyens mis en œuvre

Documents joints à la commission :

- *Délibération du 18 avril 2011 de la Halde*
- *Scolarisation des enfants handicapés : dispositions codifiées sur la coopération avec le secteur médico-social*

- *Union sociale mai 2011 – la scolarisation des enfants handicapés : un thème de plus en plus central ; un droit à l'éducation effectif*

- **Le point sur les travaux de l'Agence nationale d'appui à la performance**

- Note de synthèse sur les aidants familiaux (distribuée en séance)

- **La Conférence nationale du Handicap le 8 juin 2011**

En attente le compte rendu de la dernière conférence du handicap

Bernard DAVID nous fait part des propos tenus par Patrick GOHET, inspecteur général des affaires sociales et président de la CNCPH à l'Assemblée générale D'INTEGRANCE, le 21/5/2011 à Paris :
« Outre la lenteur de mise en œuvre de l'accessibilité et la question des ressources, de nouveaux thèmes devraient être abordés à la Conférence nationale du handicap du 8 juin :

- la vie à domicile ;
- la vie affective et la sexualité ;
- l'accès aux soins ;
- la détresse psychologique ;
- les métiers au service de la personne handicapée et leur coordination.

Le préalable à remplir pour répondre à toutes ces questions est de trouver les finances. P. Gohet fera une intervention pour rappeler le devoir de solidarité nationale..... »

Documents joints à la commission : n° 5, 6 et 7

- *Programme de la conférence*
- *TSA n°23 : LA pseudo-concertation avec l'Etat doit cesser*

Préparation de la conférence nationale du handicap : le CNCPH a remis son rapport 2010 à la Ministre

Le document n°1 est commenté par Philippe BESSON qui insiste sur les points suivants :

- Nécessité de détailler le projet PPS, sous ensemble PPP ;
- L'accessibilité n'est pas que matérielle, personnes ressources, AVSI (page 32)
- L'inadaptation des manuels scolaires
- Problème des locaux d'examen
- Le CNCPH n'est pas très favorable aux UE (4.2 page 33)
- Ajuster le nombre d'heures à disposition en fonction du nombre d'élèves.
- Saupoudrage de professeurs des écoles avec les instituteurs spécialisés (projet non signé)
- CLIS et ULIS (4.1) refusent des élèves au motif qu'ils n'auraient pas le niveau, les enseignants ne sont pas spécialisés et souvent isolés dans les établissements de l'Education nationale.

- Annexes 24 : on ne voit pas venir les réformes !
- Difficultés sur la continuité des parcours, l'accompagnement durant le secondaire va jusqu'à l'âge 20 ans et il y a une rupture pour celui de l'enseignement supérieur.

Fruit d'un important travail des commissions et groupes de travail du CNCPH, le rapport 2010 du CNCPH dresse un état des lieux de la politique du handicap et fait un certain nombre de propositions dans l'ensemble des champs en vue de la conférence nationale du handicap qui se tiendra le 8 juin 2011 à Paris. Le monde du handicap en attend de mesures importantes pour débloquent la situation de plusieurs dossiers : scolarisation, accessibilité, vieillissement des personnes handicapées, développement et adaptation de l'offre d'accompagnement etc.

"Le présent rapport a été conçu dans la perspective de la prochaine conférence nationale du handicap de juin 2011. En effet, la loi du 11 février 2005 prévoit la tenue, tous les trois ans, d'une conférence qui réunit l'ensemble des acteurs de la politique du handicap afin d'établir un bilan prospectif. Le CNCPH en est l'un des contributeurs. Débattu et adopté lors de la séance du 11 avril 2011, ce rapport résulte des réflexions et des propositions des commissions thématiques et des groupes de travail. Lucide et responsable, le CNCPH est conscient des difficultés du contexte actuel, en particulier sur le plan financier. Par ailleurs, compte tenu de la destination principale de ce rapport, en l'occurrence la deuxième conférence nationale du handicap, le CNCPH relève et salue les avancées réalisées dans la mise en oeuvre de la loi de février 2005 et depuis la conférence de juin 2008. Dans le même temps, il déplore les lenteurs, les manques et les reculs qu'il constate. Egalement désireux de voir la politique du handicap répondre de plus en plus et de mieux en mieux aux aspirations et aux besoins des citoyens handicapés, le CNCPH formule un certain nombre de propositions qu'il suggère de soumettre aux débats de la conférence de juin 2011.

Enfin, le CNCPH est préoccupé par la gouvernance de la politique du handicap. Il a approuvé la mise en place du comité interministériel du handicap dans la mesure où, présidé par le Premier ministre et composé de l'ensemble des ministres impliqués dans la politique du handicap, il est de nature à garantir leur mobilisation ainsi qu'un pilotage transversal en concordance avec le principe européen de « mainstreaming ».

Aussi s'étonne-t-il qu'il n'ait pas été réuni depuis son installation en février 2010. "

Source : site du Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale

Nouvelles de la région et des départements

- **Travaux de l'ARS et de la CRSA : du PSRS (dont avis de la CRSA) aux contributions des réseaux aux 8 axes de travail retenus pour le SROSMS :**
- **Mise en place sur Rhône-Alpes des SROSMS, SROS, et Schéma de la prévention**
- **Débat sur le vocabulaire employé (prise en charge/accompagnement et handicaps rares/poly handicap)**

Contributions de notre commission du régionale du 10 juin au SROMS

- Scolarisation des enfants et adolescents handicapés référente Geneviève ANDRE
- Les situations dites complexes (enfants aux confins de plusieurs dispositifs) classification OMS – référents : Eliane CORBET et Xavier FALAISE

- Les jeunes de 16 à 25 ans (beaucoup de retour des adhérents URIOPSS) référente Geneviève ANDRE
- Accès à l'emploi des personnes handicapées référente Geneviève ANDRE
- Handicap psychique adultes référente Renée BAREL
- Multi, polyhandicap et maladies évolutives avec handicap lourd - référent Jean JALLAGUIER
- Personnes handicapées vieillissantes référent Jean JALLAGUIER
- Aide aux aidants référente Annie PSZENICA

Nos échanges en commission ont porté sur :

- Multi, polyhandicap et maladies évolutives avec handicap lourd
- Personnes handicapées vieillissantes

Voir les deux contributions en pièces jointes dans le mail

Méthodologie sur les modes de contributions et calendrier

- ⇒ Pour chacune des 9 contributions, chaque membre de la COMSPES peut apporter une note complémentaire.
- ⇒ Le référent de chaque contribution fait la synthèse de ces notes.
- ⇒ Premier point de la COMSPES en séance du 7 juillet puis la COMSPES étudie et valide les 9 contributions en séance du 26 août.

En séance, nous donnerons nos avis sur ces problématiques, selon vos centres d'intérêt et particulièrement sur celles en trame grisée. Ci-après en annexe de l'ordre du jour deux textes déjà produits par des membres de la CRSA.

Eclairage :

Elaboration du PRS / Etape de l'élaboration des schémas (SROSMS, SROS, Prévention)

En termes d'équipement, Positionnement de la région Rhône-Alpes / National

A l'appui de statistiques et de cartes d'équipement sur la base des 5 TDS bientôt en ligne (finalisation en cours du diagnostic)

= extraits de la séance du 21 avril, commission spécialisée médico-sociale de la CRSA

Position développée par l'ARS :

Pour le Handicap et pour les Personnes Agées,

Rhône-Alpes apparaît en suréquipement pour le versant établissements

Et en sous-équipement pour le versant domicile

Comme d'une manière globale, Rhône-Alpes est en situation de suréquipement (et que par ailleurs il existe un objectif national de réduire les inégalités territoriales), la région ne peut attendre d'enveloppes complémentaires au niveau national et a des moyens en interne de redéploiement pour satisfaire au sous-équipement des services.

L'ARS s'est rapproché du dispositif sanitaire en vue de conversions hospitalières : hôpitaux psychiatriques... Il a été précisé : « des dispositifs qui resteraient dans le sanitaire à destination du médico-social ».

Echanges avec la commission :

Les membres de la commission ont largement débattu avec les représentants de l'ARS sur la limite de l'analyse au moyen des seuls indicateurs...

- Attention à un développement uniquement au regard de l'offre qui plus est dans une logique à présent descendante
- Prendre en compte plutôt les attentes des personnes : analyse des plans des personnes dans les MDA...
- Prendre en considération les disparités territoriales et la qualité de la réponse attendue
- Attention à ne pas opposer les secteurs des établissements et des services, et penser plateformes de services, plutôt les faire travailler ensemble
- Attention de ne pas prendre de retard au regard des évolutions : l'indicateur des plus de 60 ans en vue d'être supprimé, l'évolution de l'approche de la maladie d'Alzheimer

Dans les prochaines années, primera l'observation de la personne dans son environnement et de ses capacités restant utilisables. Aujourd'hui notre approche n'est que médicale quand l'Europe elle raisonne à partir des droits de l'homme en situation de handicap.

▪ Informations sur les autres nouvelles régionales

Le PRIAC 2011 – 2013, les commissions appel à projets, les conférences de territoires, Les travaux du GRISS, Le grand débat national sur le 5^{ème} risque : retour sur la journée ARS à Lyon du 6 mai dernier

PRIAC 2011 – 2013

Il ne faut pas s'attendre à de nombreux appels à projet.

Le budget Rhône-Alpes a été notifié il y a 10 jours, sans mesures nouvelles.

Il s'agira pour l'essentiel de retravailler sur le PRIAC 2010 – 2013 en l'ajustant.

A terme et sans doute dès le prochain PRIAC, la quinquennalité devrait prévaloir à nouveau dans un objectif de cohérence avec les schémas et notamment le SROSMS.

Validation du PRIAC prévue le 7 juillet prochain.

Commission appel à projets

La composition sera arrêtée en juin.

La première réunion est programmée pour la 2^{ème} quinzaine de septembre.

L'ARS a retenu 8 membres du collège usager de la COMSPES selon le public :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| a) PA | 1 titulaire, 1 suppléant |
| b) Difficultés spécifiques | 1 titulaire, 1 suppléant |
| c) PH | 2 titulaires, 2 suppléants |

Les travaux du GRISS - les conférences de territoires

Le GRISS s'est réuni le 6 juin.

Sur le fonctionnement des conférences de territoires,

A noter très peu de remontées pour l'heure, il apparaît que les conférences ont eu une présentation du projet de PSRS mais que leur avis n'a pas été formellement sollicité.

- NORD : Présence des titulaires et des suppléants aux séances
- CENTRE : Le travail se fera semble-t-il plutôt en bureau
- SUD : Mme FINIELS est Présidente de la Conférence
- EST : Pas de nouvelle
- OUEST : pas de nouvelle

Illustration avec la conférence de territoire sud

Le 26 mai, Madame FINIELS présidente

La rencontre est qualifiée de « très confuse ». Deux points à l'ordre du jour

- le règlement intérieur et au final une représentation très large : un bureau de 15 membres !
- Monsieur Vandenberghe a présenté le PSRS.

Retour sur la journée ARS à Lyon du 6 mai dernier :

La Journée Dépendance organisée par l'ARS Rhône-Alpes a eu lieu vendredi 6 mai 2011 dans les salons de la Préfecture à Lyon. Le matin trois ateliers préparatoires ont regroupé 70 personnes autour des thèmes de la prévention, du libre choix et de la qualité de service et du financement, préparant le débat contradictoire de l'après-midi rassemblant 350 participants au final agréablement surpris par la liberté et l'ouverture du débat. Les intervenants à la tribune et dans la salle ont largement relayé les positions de nos réseaux associatifs : approche de la question sous l'angle de l'autonomie, utilité et richesse de nos aînés dans la construction intergénérationnelle de la société, élargissement de la problématique au secteur du handicap, construction du 5^{ème} risque principalement à partir du socle de la solidarité nationale, développement du lien domicile – établissement, nécessité de valoriser les secteurs du domicile

et de l'établissement au niveau des moyens humains et financiers... Au milieu de ces échanges, la « présence » de la ministre, madame Anne-Marie Montchamp, a été très positive à travers des contributions et des interventions concrètes. L'Uriopss Rhône-Alpes a contribué à la préparation de la journée et à la coordination régionale des communiqués de presse des réseaux nationaux (domicile, établissement) auprès des médias régionaux. De fait nous ont sollicité France 3 pour une visite sur place d'une association à domicile en difficulté et le Progrès en vue d'une rencontre avec Anne-Marie Montchamp. Au final, l'animation et le débat en région Rhône-Alpes autour de ce débat national se sont révélés bien plus positifs que le formatage national le laissait craindre initialement.
